

N° 2021-28

Les Brèves De Schwenheim

Notre avenir, Ensemble à Schwenheim

 commune de Schwenheim



www.cc-paysdesaverne.fr

Aline M 

Sommaire

Le Mot du Maire.....	3
Dernières décisions du Conseil Municipal	5
Lettre d'une administrée du village	15
Réponse de la Mairie.....	16
Rappel des règles d'urbanisme.....	17
Périmètre de Marmoutier – Sommereau.....	19
Commémoration du 8 mai 2021.....	20
Cérémonie d'inauguration des bornes de Koufra.....	21
La Cérémonie à Rauswiller.....	22
Cernay	23
Le Struthof.....	24
Assemblée générale du 30 mai du FCS.....	26
Discours de l'ancien président du FCS.....	27
Histoire de Notre Commune.....	29
Histoire du Mariage.....	31
 Vie du village	 33
Paroisse St Vincent et Anastase.....	34
Association « A Petits Pas... ».....	35
VCU Schwenheim	36
 Dépôts sauvages	 39
Calendrier des manifestations	41
La Bibliothèque	41
 Réseau animation jeunes.....	 43
 Anniversaires.....	 45
Infos pour nos artisans.....	46
Numéros utiles	47
Permanences.....	48

Directeur de Publication : Gabriel OELSCHLAEGER Conception : Commission communication
--



Nous remercions vivement tous les photographes, notamment Madame Aline ROY, les reporters et personnes ayant contribué à la bonne réalisation de nos Brèves communales.



Le Mot du Maire

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, maintenir nos services publics etc...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête des anciens, des rencontres du club de l'amitié. Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué.

C'est tout ce qui fait cohésion, vivre-ensemble, qui est remis en cause.

Mais, en ce début d'année, parlons plutôt finances. Les élus ont approuvé, le 29 mars dernier, les comptes de l'année 2020 et voté dans la continuité, le budget 2021.

Analyse du compte administratif 2020

En ce qui concerne le compte administratif 2020, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 315 240 € en 2019 à 297 071 € en 2020 soit une diminution de 5,77%.

Le ratio (dépenses réelles de fonctionnement par habitant) est de 385,80 € contre 505 € pour le Département et 582 € pour la Région.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 368 356 € en 2019 à 341 782 € en 2020 soit une diminution de 7,22%, baisse due à la diminution des dotations versées par l'Etat.

Le ratio (recettes réelles de fonctionnement par habitant) est de 443 € contre 652 € pour le Département et 733 € pour la Région.

Les dépenses d'investissement ont été significatives et importantes ; en effet elles passent de 161 644 € en 2019 à 379 645 € en 2020.

Le ratio (dépenses d'investissement par habitant) est de 493 € contre 314 € pour le Département et 335 € pour la Région.

Les principaux investissements en 2020 ont été :

- la mise en conformité de la salle polyvalente pour un montant de 362 960 €
- l'éclairage public pour 15 132 €.

Les recettes d'investissement passent de 406 943 € en 2019 à 156 812 € en 2020.

Le ratio (recettes d'investissement par habitant) est de 203 € contre 403 € pour le Département et de 420 € pour la Région.

Cette différence notoire entre les recettes d'investissement de 2019 et 2020 s'explique par le fait que les recettes de 2019 comprenaient les excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 218 588 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat passe de 97 892 € en 2019 à 83 466 € en 2020 et dire que l'Etat nous avait promis de ne pas baisser ces montants.

La dette en capital se monte à 461 342 € en 2019 contre 420 547 € en 2020.

Le ratio (dette capital par habitant) est de 546 € contre 645 € pour le Département et 563 € pour la Région.

La marge d'autofinancement brute est de 53 116 € en 2019 contre 44 711 € en 2020 et la nette est de 13 964 € en 2019 contre 3 916 € en 2020.

Analyse du budget primitif 2021

Le budget 2021 est une illustration du monde qui nous attend, marqué par des craintes et de la prudence.

En recettes de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement passe de 83 466 € en 2020 à 77 649 € en 2021 ; la Dotation de Solidarité communautaire, versée par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, diminue de 25%.

Les dépenses de fonctionnement devraient rester stables.

En investissement, comme je l'avais déjà dit dans un autre article, la pause est souhaitable et nécessaire. Cette année, nous allons solder le reliquat de la mise en conformité de la salle polyvalente pour un montant de 25 000 €.

Nous sommes toujours en attente du versement des différentes subventions concernant la salle, à savoir : DETR : 15 190 €, DSIL : 40 800 € et TDIL : 5 000 € ainsi que le versement du Fonds de compensation de la TVA.

Ce non versement des subventions et FCTVA a amené la commune à réaliser un emprunt de 80 000 € sur 3 ans pour un taux de 0,39%.

D'autre part, la commune a dû même actionner le levier fiscal en augmentant les taux de Foncier bâti et du Foncier non bâti de 5% passant respectivement de :

Foncier bâti : de 20,28% en 2020 à 21,29% en 2021

Foncier non bâti : de 28,59% en 2020 à 30,02% en 2021.

Autre remarque importante :

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat ; le taux de la taxe d'habitation communale était de 3,92% en 2020.

En contrepartie, la taxe foncière du Foncier bâti du Département (taux de 13,17% en 2020) est transférée aux communes, ce qui fait que le nouveau taux de référence communal est de 20,28%.

Les ressources communales supprimées par la réforme de la taxe d'habitation sont de 26 918 € (bases communales 2020 x taux communal 2017 soit 2,65%).

Les produits nets du Foncier bâti perçus en 2020 par le Département sont de 71 064 €.

Nous perdons donc 26 918 € (taxe d'habitation) et devrions recevoir 71 064 € (Foncier bâti du Département), à savoir +44 146 € mais ce surplus ne nous sera pas versé puisque l'Etat applique un coefficient correcteur annulant ce surplus.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, le dispositif de compensation retenu fait que notre commune est perdante car nous avons augmenté les taux en 2018 et 2019.

Cela prouve que les fondamentaux des finances locales ne sont pas réjouissants. Nous assistons à une baisse des capacités d'autofinancement et une baisse du niveau d'investissement des collectivités.

Votre Maire
Gabriel Oelschlaeger

Dernières décisions du Conseil Municipal

- **Prise de compétence et organisation des mobilités par la Communauté de Communes du Pays de Saverne**

Dans sa séance du 28 janvier 2021 la communauté de communes a approuvé la prise de compétence « organisation des mobilités » en référence à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019.

Ce texte législatif répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), qui ont vocation de proposer les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Comme le prévoit la réglementation, l'EPCI s'est prononcée, avant le 31 mars, par délibération prise à la majorité simple pour prendre cette compétence. Maintenant cette décision doit être soumise à l'approbation des conseils municipaux. Les Communes membres se prononcent à la majorité qualifiée prévue à l'article L. 5211-17 du CGCT, majorité qui doit réunir 2/3 des conseils municipaux des Communes comptant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux des Communes comptant 2/3 de la population.

Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de l'intercommunalité.

Les Communes délibèrent dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI qui décide de s'attacher la compétence. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Si un EPCI ne prend pas la compétence mobilités, la Région devient, par substitution, Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale sur le territoire de l'EPCI.

Dans tous les cas, la Région reste « chef de file » pour coordonner l'organisation des mobilités à l'échelle du territoire régional.

Les modalités d'exercice de la compétence laissent beaucoup de souplesse aux communautés de communes :

D'une part, les services de transport régionaux préexistants (scolaires, "interurbains") qui se trouveraient intégralement englobés dans les ressorts territoriaux de communautés de communes nouvellement compétentes ne seront transférés aux communautés de communes que si celles-ci le demandent. Elles devront notifier à la Région leur décision de les récupérer ou non.

La compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas soumise à la définition d'un intérêt communautaire, le transfert des prérogatives et missions depuis les communes vers la communauté de communes s'effectue d'un seul bloc.

Les missions des AOM sont libellées de manière lisible dans le code des transports : services réguliers de transport public ; services de transport à la demande ; services de transport scolaire ; services de mobilités actives ; services de mobilité partagée ; services de transport de marchandises en ville ; mobilité à caractère social ; conseil en mobilité ; planification des mobilités, etc.

L'organisation de l'ensemble des services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif.

En revanche, la responsabilité générale des AOM est affirmée. Elles assurent « la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés » et « contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. »

La Communauté de Communes du Pays de Saverne mène déjà des actions en matière de mobilité. À titre d'exemples : Elle organise un service de transport à la demande, par délégation de la Région.

Elle a engagé une étude visant à développer un schéma de pistes cyclables, et s'apprête à engager une première tranche de travaux.

Elle pilote la mise en place d'équipements de stationnement Vélo sécurisé.
Elle étudie le maillage du territoire en bornes de recharge des voitures électriques.
Elle subventionne, en lien avec le PETR, l'achat de vélo à assistance électrique.

Compte tenu de ce qui précède, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence organisation des mobilités.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 janvier 2021 décidant la prise de compétence « organisation de la mobilité »,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré,

- d'approuver la prise de compétence « organisation des mobilités » par la communauté de communes du pays de Saverne.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre :

Abstention :

- **Crédit Relais pour préfinancement de la TVA et des subventions à percevoir dans le cadre de la mise en accessibilité de la Salle polyvalente**

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de souscrire un crédit relais pour préfinancer la TVA et des subventions à percevoir dans le cadre de la mise en accessibilité de la Salle polyvalente.

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 15 juin 2020,

Vu les projets établis par différents établissements bancaires

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

Article 1 :

D'accepter la proposition de mise en place d'un crédit relais à taux fixe d'un montant de 80 000.- € pour une durée de 3 ans avec la Caisse de Crédit Mutuel Région de Marmoutier et Otterswiller dont les dispositions sont les suivantes :

- Emprunteur : Commune de Schwenheim
- Objet : Préfinancement de la TVA et des subventions à percevoir dans le cadre de la mise en accessibilité de la Salle polyvalente
- Montant : 80 000.- €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe en durée : 0.39 % sur 3 ans
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 31 juillet 2021
- Frais de dossier : 150.- € à la signature du Contrat

- Remboursement : en fixe et par affectation obligatoire des subventions en fonction de la TVA à percevoir
- Intérêts : Arrêtés en payable à la fin de chaque trimestre civil et des remboursements de la totalité du crédit
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités.

Article 2 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Crédit Relais à créer les ressources nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent crédit relais

Article 3 :

Autorise Monsieur Le Maire à signer le Contrat faisant l'objet de la présente délibération auprès de la CCM Marmoutier et Otterswiller et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : Abstention :

- **Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Vu la délibération du 7 avril 2014, instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu les recommandations du juge financier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la liste des emplois doit désigner les fonctions ou les missions exécutées par les corps, grade ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les fonctions suivantes :

- Cadre emploi : Adjoint technique territorial
- Emploi : Agent d'entretien

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

- **Encaissement de 2 chèques**

L'assurance Groupama nous a transmis 2 chèques concernant :

- une remise exceptionnelle COVID-19 pour l'année 2020 d'un montant de 25.- €
- le solde pour le dédommagement du sinistre "choc de véhicule " survenu le 09 octobre 2019 devant l'ancien presbytère rue Principale d'un montant de 667.19 €

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ACCEPTE les 2 chèques d'un montant total de 692.79 € transmis par Groupama.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

- **Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. LERCH Joseph conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL						
2020		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	335 696,22 €	297 071,78 €	38 624,44 €	23 439,55 €	62 063,99 €
	Section d'investissement	156 818,92 €	420 441,33 €	-263 622,41 €	193 408,17 €	-70 214,24 €
	Budget total	492 515,14 €	717 513,11 €	-224 997,97 €	216 847,72 €	-8 150,25 €
Restes à Réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	60 990,00 €	1 017,94 €			
	Budget total	60 990,00 €	1 017,94 €	59 972,06 €	0,00 €	
Budget total (Réalisation et reste à réaliser)		553 505,14 €	718 531,05 €	-165 025,91 €	216 847,72 €	51 821,81 €

- **Compte de Gestion 2020 de la Commune**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune de Schwenheim,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

- **Affectation du résultat**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
CONSTATANT que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2019	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	193 408,17 €		-263 622,41 €	59 972,06 €	-59 792,04 €	-70 214,24 €
FONCT	33 742,94 €	10 303,39 €	38 624,44 €			62 063,99 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, sur proposition du Maire

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	62 063,99 €€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 242,18€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	51 821, 81€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- **Budget primitif 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :392 990,81 €

Recettes de fonctionnement :392 990,81 €

Dépenses d'investissement :364 678,18 €

Recettes d'investissement :364 678,18 €

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

• **Vote des taux de la fiscalité directe locale – Fixation des taux des taxes foncières**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé le taux des impôts à

TH : 3.92 %

TFPB : 7.11 %

TFPNB : 28.59 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13.17 %) est transféré aux Communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la Commune est de 20.28 % (soit le taux communal de 2020 : 7.11% + le taux départemental de 2020 : 13.17 %).

Il est proposé, suite à ces informations de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 : 7.11 % + 13.17 %), soit 20.28 %

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à (augmentation de 5%)

- TFPB : 21.29 %

- TFPNB : 30.02 %

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

• **Décision modificative (dépenses JVS)**

A. Budget Principal

Décision modificative n°1 : PAIEMENT FACTURE JVS

- Article 2051 opération 1 : 5000.- €

- Article 020 opération : - 5000.- €

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives susmentionnées.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0

Abstention : 0

- **PLUI**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16,
Vu l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 qui dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 01 janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (ou l'inverse).

Vu la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 qui reporte le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021.

Informé que les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE **à l'unanimité des membres présents** de se prononcer DEFAVORABLEMENT au transfert de la compétence PLUi à l'EPCI

De transmettre la délibération à la CCPS

De transmettre la délibération au Préfet de la Région Grand Est

- **Stationnement abrité de vélo (groupement de commande)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6, L2113-7 et L2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commande

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de stationnements et services vélo,

Vu, le projet d'équipement en stationnement sécurisé et services vélo sur le territoire intercommunal

Considérant qu'il y a lieu de constituer un groupement de commande pour encadrer l'achat et les financements des équipements,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Décide de constituer un groupement de commandes pour l'achat et le financement de stationnement vélo sécurisés et de services vélo

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes du Pays de Saverne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

Entend que les coûts du marché seront répartis entre les membres du groupement, selon les termes de la convention, déduction faite des éventuelles subventions allouées,

Prend acte que le groupement de commande est constitué pour la durée d'exécution du marché,

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **Suppression de la Régie**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 28 février 2005 autorisant la création de la régie d'avances « Menues dépenses »

Vu l'arrêté du 31 juillet 2015 portant nomination du régisseur de la régie d'avances, Mme Johanna LUCAIRE.

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 22 juillet 2015 ;

Considérant que la régie d'avances n'a plus de raison d'exister

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité des membres présents :**

- la suppression de la régie d'avances..... à compter du 14 juin 2021
- de mettre fin aux fonctions en qualité de régisseur de Mme Johanna LUCAIRE.

- **Délibération TCFE**

REFORME 2021-2023 DE LA TCCFE

La loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 réforme le régime de taxation de l'électricité.

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant seront regroupées pour en confier à terme la gestion à la Direction générale des finances publiques et un taux unique au plan national sera fixé d'ici 2 ans.

Les objectifs de la réforme

La réforme poursuit deux objectifs : sécuriser et simplifier le dispositif des taxes sur la consommation finale d'électricité. Ces taxes sont au nombre de 3 :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE),
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE),

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Jusqu'à présent les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont constaté une augmentation significative du nombre de contentieux avec les fournisseurs d'électricité, toujours plus nombreux depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en 2010, ces derniers étant chargés d'assurer les opérations de recouvrement et de reversement des montants de TCFE aux collectivités bénéficiaires.

En regroupant l'ensemble des trois taxes sur la consommation finale d'électricité pour en confier la gestion à la Direction générale des finances publiques et en fixant un taux unique au plan national d'ici 2023, le Gouvernement entend répondre à ces objectifs de simplification et robustesse juridique.

La TCCFE, qu'est-ce que c'est ?

Les taxes communale (TCCFE) et départementale (TDCFE) sur la consommation finale d'électricité s'appliquent sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Ces quantités d'électricité concernent essentiellement des consommateurs non professionnels (usagers résidentiels) ou des petites et moyennes entreprises.

Elles sont prélevées par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers. Ces fournisseurs reversent ensuite ces taxes aux collectivités bénéficiaires : TCCFE aux communes et TDCFE au département.

Le mode de calcul :

Des tarifs de base sont déterminés par la loi et actualisés annuellement :

- 0,00078 €/kWh (2) pour toutes les consommations effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa ;
- 0,00026 €/kWh (2) pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVa et inférieure ou égale à 250 kVa.

Sur ces tarifs de base est appliqué un coefficient multiplicateur fixé par la collectivité bénéficiaire.

Par exemple, un usager résidentiel habitant une commune ayant fixé le coefficient multiplicateur à 8,5 et dont la consommation annuelle d'électricité est de 6 000 kWh par an paiera un montant de TCCFE sur l'année complète de $6\,000 \times 0,00078 \times 8,5 = 39,78$ €.

Ce qui change avec la réforme

Jusqu'à présent, les collectivités bénéficiaires de la TCCFE pouvaient fixer le coefficient multiplicateur parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,5.

Dorénavant, la loi a mis en place un calendrier d'harmonisation progressive de ce coefficient sur 2 ans, impliquant un alignement à la hausse pour certaines collectivités. Le coefficient multiplicateur ne doit plus être inférieur aux valeurs suivantes :

- 4 depuis le 1er janvier 2021,
- 6 à partir du 1er janvier 2022,
- 8,5 à partir du 1er janvier 2023.

D'autre part, à partir de 2023, les trois composantes actuelles de TCFE (TCCFE, TDCFE et TICFE) seront regroupées sous l'unique acronyme TICFE et seront versées par les fournisseurs d'électricité directement aux services fiscaux de l'Etat. A

charge pour ces derniers de reverser ensuite aux collectivités la part qu'il leur revient, préservant ainsi les ressources des collectivités locales concernées.

Délibération :

Vu la loi du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 portant réforme du régime de taxation de l'électricité

Vu le coefficient multiplicateur sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité actuel de 4

Vu l'obligation de délibérer avant le 1er juillet de l'année en cours pour application d'un nouveau coefficient de TCCFE l'année suivante

Le Maire propose de fixer le coefficient multiplicateur sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 6 à compter du 1er janvier 2022.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- De fixer le coefficient multiplicateur sur la taxe communale sur la consommation d'électricité à 6 à compter du 1er janvier 2022.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0

Abstention : 0





Lettre d'une administrée du village

Monsieur Le Maire,

En tant qu'habitante de la rue principale de Schwenheim, je me permets d'attirer votre attention sur un problème majeur dans notre rue : l'insécurité de la rue et des trottoirs.

Maman de trois enfants, dont deux scolarisés, je remarque de plus en plus qu'aller de notre maison à l'arrêt de bus, devient une vraie expédition dangereuse pour mes enfants et moi-même !

En effet, les trottoirs, par endroit, sont très étroits. Beaucoup de voitures sont garées sur les trottoirs, nous obligeant à marcher sur la route, et par endroit, les propriétaires ne dégagent pas leurs trottoirs en laissant pousser leurs arbres et haies.

Il manque cruellement de passages piétons. Il y en a deux près des arrêts de bus, puis plus aucun jusqu'au dernier à la sortie du village, en allant vers la porcherie. Et vers Marmoutier, il y en a deux à la mairie puis plus aucun jusqu'au lotissement. Il y en avait un devant CFLOU, mais celui-ci reste invisible depuis les travaux du bitume.

Beaucoup de véhicules ne s'arrêtent pas aux passages piétons, alors que quelquefois nous sommes déjà engagés dessus. Les voitures des habitants sont garées juste au niveau des passages piétons, et même des fois dessus. Ce qui peut être très dangereux quand un enfant veut traverser.

Près des arrêts de bus, cela fait plusieurs mois qu'il y a des barrières devant la vieille maison dont la toiture manque de s'effondrer. Bien sûr il y a un panneau indiquant aux piétons de changer de trottoir, mais voilà, le passage piéton se trouve juste en plein milieu des barrières et passer sur le trottoir d'en face ne sert à rien si les voitures sont stationnées dessus !

Beaucoup de véhicules, que ce soit voitures, camions et surtout les tracteurs, adoptent une vitesse trop excessive !! Et les priorités à droite ne sont souvent pas respectées !

Heureusement qu'il fait jour maintenant le matin quand j'accompagne mes enfants au bus, car en hiver à 7h45 il fait encore nuit et aller jusqu'à l'arrêt de bus avec deux enfants et une poussette devient périlleux !! Je n'oserais pas laisser mes enfants y aller seuls !

Dans mon village natal, une adolescente de 14 ans est morte, renversée par un bus, à cause de l'insécurité des rues et des trottoirs. Depuis cet incident, le maire a tout mis en œuvre pour sécuriser.

Alors, avec tout le respect que je vous dois Monsieur le Maire, n'attendez pas qu'un tel accident n'arrive à l'un de nos enfants, pour ouvrir les yeux et admettre qu'il y a un vrai problème de sécurité dans notre village.

Réponse de la Mairie :

La Mairie prend très au sérieux le problème de la circulation et du stationnement, dans notre Commune (voir Brèves de Mars). C'est un problème récurrent qui envenime les piétons et plus particulièrement les enfants allant à l'école.

Une équipe a travaillé sur le dossier et le Conseil Municipal a retenu les travaux suivants qui seront réalisés pendant les vacances scolaires :

Sur la rue principale :

- Limiter la vitesse dans tout le village à 40 avec mise en place de panneaux et affichage de l'arrêté.
- Augmenter le nombre de passages piétons sur la rue Principale (on passera de 7 à 12)
- Mettre des potelets en plastique au niveau de certains passages piétons pour éviter le stationnement « irrégulier » particulièrement près des arrêts de bus.
- Pour les barrières, côté maison N°134, c'est une question de sécurité puisque la maison sera classée « immeuble en péril imminent »
- Comme cela a déjà été rappelé plusieurs fois, il faut tailler les haies, arbustes ou rosiers qui empêchent de circuler librement sur les trottoirs

Pour les autres rues et afin de ne pas obliger les piétons à utiliser les voies de circulation automobile :

- Nous en appelons, une nouvelle fois à votre sens des responsabilités et vous demandons de ne pas vous **garer** pas sur les trottoirs, ouvrez vos portails et garer vous dans votre cours, cela prend 5 mn, mais cela peut aussi sauver la vie de nos enfants.

Pour Conclure :

Nous comptons sur le respect du code de la route, par les chauffeurs (vitesse – priorité à droite, s'arrêter au passage piétons) pour éviter un drame.

Il ne suffit pas seulement de mettre en place les outils matériels, mais il faut également compter sur le comportement civique des usagers de la route.



Rappel des règles d'urbanisme



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement avec pose d'une isolation extérieure,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries, ravalement sans isolation
- abri de moins de 5 m², piscine de moins de 10 m², clôtures, murs de soutènement
- peinture des menuiseries, ravalement sans isolation
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Modification du code de l'urbanisme

[Le décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011](#) relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a été publié au journal officiel le 7 décembre 2011. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les zones U des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m² de surface une demande de permis de construire devra être déposée.



Périmètre de Marmoutier – Sommerau

Démarrage d'un chantier d'ampleur d'amélioration d'assainissement

Des travaux de construction de bassins de stockage des eaux usées et pluviales, menés par le SDEA Alsace Moselle, sont actuellement en cours, l'un à Marmoutier en face du garage Houzelle le long de la Départementale et l'autre à Schwenheim près du stade de Football.

Ce projet découle d'une étude de modélisation des réseaux d'assainissement et de l'impact de leurs rejets sur le milieu naturel. Cette étude, réalisée par le SDEA en 2013, englobe l'ensemble du Périmètre de Marmoutier - Sommerau et a mis en exergue la nécessité de construire plusieurs ouvrages de stockage des effluents sur le secteur afin de préserver le milieu naturel.

Les eaux usées de Marmoutier et Schwenheim sont dirigées vers la station d'épuration de Schwenheim. Or lors d'événement pluvieux important, la station d'épuration n'est pas en mesure de traiter l'ensemble des eaux usées et pluviales collectées sur les bans communaux.

C'est pourquoi, le premier flot de rinçage du réseau d'assainissement, dont la charge polluante est très élevée, doit être dirigé dans des bassins de stockage.

Au terme des travaux, le principe de fonctionnement du réseau d'assainissement sera le suivant :

- Par temps sec, les eaux usées rejoindront directement la station d'épuration de Schwenheim via la conduite intercommunale ;
- Par temps de pluie, une partie des eaux usées rejoindront le réseau intercommunal et les volumes excédentaires sont dirigés vers les bassins de stockage pour y piéger la partie la plus chargée en pollution liée au premier flot de rinçage du réseau d'assainissement ;
- Après l'événement pluvieux, les eaux contenues dans les bassins de stockage seront restituées, peu à peu, vers la station d'épuration, via le réseau intercommunal, pour leur traitement et sans rejet au milieu naturel.

Les bassins de stockage, équipés d'un pompage assurant leurs vidanges et d'un dispositif de nettoyage automatique, auront les caractéristiques suivantes :

Le Bassin de Marmoutier :

Longueur : 20,00 m ;
Largeur : 10,00 m ;
Profondeur : 6,60 m ;
Volume de stockage : 900 m³

Le Bassin de Schwenheim :

Longueur : 20,00 m ;
Largeur : 5,00 m ;
Profondeur : 5,68 m ;
Volume de stockage : 350 m³

FINANCEMENT ET SUBVENTION :

- SDEA – Périmètre Assainissement de Marmoutier - Sommerau – secteur Marmoutier
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse

INTERVENANTS :

- Maître d'ouvrage : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) – Périmètre de Marmoutier – Sommerau – secteur Marmoutier
- Maître d'œuvre : SDEA - Bureau d'études assainissement Schiltigheim (bassins) et centre SDEA de Saverne (réseaux)
- Construction des bassins :
 - Mandataire : DEMATHIEU & BARD : Génie-civil et ouvrages annexes,
 - Co-traitant : KELLER pour les fondations spéciales et ADAM TP pour les terrassements, canalisations, aménagement
- Travaux réseaux Schwenheim :
 - Société DIEBOLT

COÛTS DES TRAVAUX : ~2 500 000,00 € HT

CALENDRIER PREVISIONNEL : démarrage : juin 2021 ; délai : 10 mois environ

Commémoration du 8 mai 2021

La traditionnelle cérémonie du 8 mai s'est déroulée dans un format adapté à l'état d'urgence sanitaire.

A 11 heures, les personnes suivantes se sont retrouvées devant le monument aux morts : le Maire Gabriel Oelschlaeger entouré de ses trois Adjoints Joseph Lerch, José Capinha et Régine Reinhardt ainsi que des Conseillers Municipaux Jean Dervieux et Frédérique Jacquet ; y assistaient aussi le major(R) de gendarmerie Philippe Kosniewski, et le porte-drapeau Porche représentant l'Union nationale des Combattants de la région de Saverne ; le colonel (R) Norbert Zorn, président de l'association Pro Patria Valeurs de la République ; Claude Fischer représentant la Marine et le clairon Kévin Eberhart.

Dans son discours, le maire a rappelé que ce conflit fut marqué par un déchaînement de violences avec une persécution volontaire et systématique d'hommes, de femmes d'enfants, de déportations massives et l'extermination organisée et planifiée mais des hommes et des femmes ont fait le choix de se battre de l'intérieur, dans l'ombre de la clandestinité.

C'est à ce moment que la conscience républicaine se réveilla.

L'armistice de 1945 a été le début d'un long cheminement de pensée de la part de nos dirigeants ; l'idéal européen est né, il doit persister. L'Europe doit s'inspirer des leçons de sa propre histoire et se rappeler le sacrifice des femmes et des hommes qui se sont battus pour la paix.

Il est essentiel de pérenniser les valeurs européennes telles que le respect de l'autre, la liberté et la solidarité et de renforcer une Europe fraternelle.

Aragon écrivait : « Certains jours, j'ai rêvé d'une gomme à effacer l'immondice humaine, à défaut d'un tel outil, utilisons l'arme qui est à notre portée : la transmission de la mémoire ».

Le maire et les adjoints ainsi que l'UNC ont déposé deux gerbes en l'honneur de ceux qui sont morts pour la France. Le trompettiste a interprété magistralement la sonnerie aux morts et la cérémonie s'est terminée par la Marseillaise reprise par tous les participants.

Merci, du fond du cœur, à toutes celles et à tous ceux qui nous ont accompagnés par le cœur, la pensée, la mémoire et l'esprit.





« Valeurs de la République »
« Alsace-Moselle »
Pro-Patria



Schwenheim, le 4 juin 2021 : Cérémonie de dépôt de gerbe et réunion

C'est avec une cérémonie avec dépôt de gerbe en présence des Conseillers d'Alsace du Canton de Saverne qu'a débuté la réunion le 4 Juin 2021 avec les Maires des Communes concernées par la labellisation de la Route du Sous Groupement Rouvillois avec des cérémonies d'inauguration de bornes du Serment de Koufra.

Le Général (2S) Michel, Président de la Fondation Leclerc de Hauteclerc et Madame Lebarbenchon, Maire de Saint Martin de Varreville, ainsi que le drapeau des Anciens de la Manche avaient fait spécialement le déplacement à Schwenheim qu'ils connaissent bien pour avoir été à la cérémonie du 22 Novembre 2019.

Le 18 Novembre 2021, notre Commune aura l'honneur d'accueillir tous les protagonistes de la Route Rouvillois lors d'un diner débat au PC Massu/Restaurant aux 2 Clés animé par la Fondation Leclerc et le Député de Saverne, Patrick Hetzel. La cérémonie ce soir-là marquera le début d'un périple de 6 jours avec onze Communes qui commémoreront le 80ème anniversaire du Serment de Koufra.



La Borne du Serment de Kouffra 1067, Borne du « Bas-Rhin »



Les Maires et représentants

Le lendemain 5 Juin 2021, une délégation de Pro-Patria a participé à la reconnaissance de la Route de Lixheim, la principauté en Moselle, Rauwiller, Petersbach en passant par la Petite Pierre, Saverne, Monswiller, Dettwiller, Wilwisheim, Hochfelden, Schwindratzheim, Mommenheim, La Wantzenau

C'est évidemment avec la prestance habituelle et au son remarquable de la trompette du Maréchal des Logis Kautzmann que les honneurs ont rendu à la 2ème DB dans le premier village alsacien libéré à Rauwiller. Joseph Lerch a porté, à cette occasion, haut les couleurs de Valeurs de la République.

C'est avec une collation frugale à la Diligence avec le maire de Lixheim que c'est terminé la matinée du 5 Juin et par une visite du MMPark que s'est clôturé le séminaire de reconnaissance des 4 et 5 Juin.

La cérémonie à Rauwiller



Principauté de Lixheim



MM Park de La Wantzenau

6 juin - Cernay

Le Jardin du Souvenir est un espace vert dédié de 42 ares à Cernay à l'Institut de Saint André en hommage aux 42 officiers alsaciens déportés à Neuengamme pour avoir refusé d'être incorporé de force en Juin 1944.

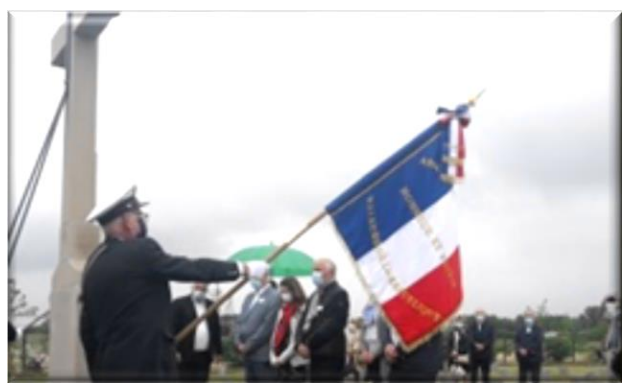
Parmi eux, Adolphe Nussbaum d'Otterswiller et Emile Matter de Saverne ne reviendront pas des camps de concentration du Nord de l'Allemagne. Pour commémorer leur calvaire, un arbre a été planté pour chaque officier déporté et chaque officier décédé.

En 2015 une cérémonie des "42" s'est déroulée à Marmoutier, le président du Souvenir Français de Marmoutier, le LCL (er) Jean Louis Muller avait fait le déplacement avec son porte-drapeau.

Le président des Anciens de la Marine de Saverne, Jean Marie Muller portait les couleurs de Pro-Patria, accompagné de Claude Fischer. C'est le Père Claude Drui qui a célébré l'office religieux avant que le Maire Gabriel Oelschlaeger et une délégation des familles des 42 déposent une gerbe au calvaire.

La logistique était comme d'habitude organisé par Joseph Lerch qui avec une régularité remarquable de métronome a réglé sans problème les modalités sur le terrain. En 2025 la cérémonie d'inauguration officielle avec élus et autorités est prévue le 1^{er} Juin, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération des Camps.

C'est évidemment grâce aux efforts combinés de Saint André, Saint Claude et Saint Norbert que les nuages et la pluie se sont arrêtés pendant la célébration, la visite du jardin et le dépôt de gerbe. Les Saints sont cependant restés de glace et n'ont pas voulu être clément pour la pause déjeuner prévue sous forme de repas tiré du sac en plein air. Ceci, évidemment, pour nous rappeler qu'il fallait respecter la jauge des 10 personnes autorisés.



Colonel @ Norbert Zorn - Valeurs de la République

Le Struthof

Le 8 Juin 2021, une délégation pilotée par le Maire de Schwenheim a visité le Camp du Struthof avec les élèves du Lycée Félix Mayer de Creutzwald. Ces élèves partent avec l'association Valeurs de la République/Pro-Patria et l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Schwenheim à Auschwitz.

C'était une occasion unique de faire lien avec le Struthof et le camp d'Auschwitz. 86 déportés d'Auschwitz ont été gazés, dans une pièce spécialement aménagée, pour se servir de leur corps comme « pièces anatomiques » dans la « Reichsuniversität » de Strasbourg.

Nous saluons Ophélie qui s'est proposée pour rappeler ce fait à Birkenau et pour rendre hommage à ces victimes lors de la cérémonie dans le camp d'extermination. La liste des « 86 » lui a été remise par la direction du Centre Européen du Résistant Déporté.

Nous la remercions cordialement en espérant qu'elle fera des émules.



C'était aussi la première fois qu'une partie de notre quatuor, avec Marilène Sutter et Dominique Gries ont chanté le Chant des Partisans et le Chant des Marais.

L'expérience était vraiment concluante et nous n'avons aucune crainte à avoir sur le parvis de Birkenau, la qualité des chants étant au rendez-vous.



**Les escaliers de
La Mort**



**Le Colonel (er) Norbert Zorn, Marilène
Sutter, Dominique Gries en train de chanter
le Chant des Marais**

Participer à une cérémonie n'est pas anodin, ni chose innée et demande un apprentissage, pour les adultes comme pour les jeunes. C'est ce que nous avons, avec le maire, une fois de plus constaté avec les élèves.



*La Délégation ProPatria avec
Claude Fischer, Gabriel
Oelschlager, Jean-Marie Muller
(Porte Drapeau Souvenir
Français de Marmoutier),
Marine Saverne*

*L'Association des Sous-
Officiers de Réserve de Saint
Avold avec 2 représentants*

*Le Maire, Gabriel
Oelschlaeger dépose la gerbe
avec les professeurs et élèves
de CREUTZWALD.
Jean Marie Muller encadre les
élèves porte drapeau*



Nous remercions chaleureusement tous les participants, professeurs élèves, président d'association, porte - drapeau le Centre Européen du Résistant Déporté pour leur participation et soutien. Si certains élèves ont pu sortir du cadre, ils sont très minoritaires, mais cependant très perturbateurs sur un parvis comme celui du Mémorial du Camp de Concentration. La majorité cependant est de très bonne volonté et l'intention des élèves avec qui nous discuté pour s'engager dans cette démarche mémorielle est hautement louable.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne période estivale

Assemblée générale du 30 mai 2021 du FCS

Bienvenue à tous chers membres et chers amis pour cette assemblée générale. J'accueille avec le même plaisir nos membres du comité, nos joueurs, nos fidèles partenaires ainsi que nos élus Joseph LERCH et José CAPINHA, Adjoints au maire.

Je voudrai commencer par vous remercier de votre présence qui témoigne de votre intérêt pour notre association. J'espère ne pas être trop long (surtout en ce jour de fête des mères) mais une assemblée générale permet d'analyser l'état de santé du club.

Nous ferons le bilan de la saison passée et clôturons également une mandature. En fin de séance, notre comité sera renouvelé. C'est pourquoi c'est peut-être la dernière fois que certains d'entre nous s'adressent à vous.

Nous allons donc suivre l'ordre du jour.

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juillet 2020.
- Rapport moral

Les deux dernières années se suivent et se ressemblent. Ce furent deux années difficiles et imprévisibles.

Aujourd'hui, notre club n'est pas au complet. Nous avons perdu cette saison deux de nos proches :

- Notre ami Christian STAHL, qui nous a quittés prématurément.
- Notre ancien président Monsieur Roger FRITSCH

Pour nos deux amis je demande une minute de silence.

- Rapport sportif
- Rapport financier
- Rapport des réviseurs aux comptes
- Quitus aux trésoriers
- Désignation des réviseurs aux comptes pour 2021/2022
- Renouvellement du comité
- Elections du bureau
- Désignation des membres du FCS auprès de l'ASLS
- Divers

**Le nouveau
Comité**



Discours de l'ancien président du FCS

Lors d'une de mes premières prises de paroles comme président, j'avais dit les faits suivants :

"Une saison sportive est comme un film. Elle est faite d'images, de clichés, de moments pénibles et de moments agréables".

Aujourd'hui, ma vie comme ancien président ressemble à une saison sportive. Elle fut pour moi une école de vie où j'ai pu apprécier le savoir-faire, la disponibilité, les compétences des membres du comité comme joueurs et j'avais ajouté : "Je suis optimiste, je suis fier d'être à la tête de ce club aussi dynamique, où les acteurs représentent un esprit de solidarité cher à notre club".

Le football est bien un sport populaire et universel. Il anime la vie sportive de notre village rural et contribue à son animation et à réunir de nombreuses personnes lors des différentes fêtes.

La fonction citoyenne du sport en général, et du foot en particulier, s'exprime notamment dans les activités bénévoles et associatives. Simplifier dans un club, prendre des responsabilités dans les associations, sont autant de moyens de développer un sens de la générosité et de l'engagement, et d'acquérir par leur implication personnelle au service des autres, une réelle dignité.

Pour illustrer cette affirmation, je pense à vous, bénévoles qui s'investissent dans le club en rendant de menus services, aux commerçants, aux exploitants agricoles, à nos sponsors, aux joueurs, aux entraîneurs entièrement bénévoles et naturellement au membres du comité.

Sachez aussi que le football est aussi un moyen indispensable à l'épanouissement et à l'équilibre de tous, que notre club reste un lieu de convivialité, qui crée des liens de fraternité, un endroit où l'esprit sportif occupe une place importante et où la tolérance et le respect du prochain, gagne à y être renforcés.

Le foot occupe une place indispensable dans la société et il bénéficie d'indéniables atouts dans la promotion sociale de la citoyenneté et du partage. Le foot s'apprend, s'apprivoise, se discipline, il est en théorie synonyme d'éducation civique.

Gardez en mémoire cette citation : "Les gens qui doutent ne gagnent jamais et les gagners ne doutent jamais".

Le mandat que vous m'avez confié, il y a 22 ans, en 1999, touche à son terme. Je voudrai vous dire la gratitude à toutes celles et à tous ceux qui, à mes côtés, ont partagé longtemps de grandes responsabilités, particulièrement les membres du comité qui sont encore là depuis cette date : Gilles JAEGER – Jean-Marie JAEGER – Claude FISCHER – Céline OELSCHLAEGER – Claude OELSCHLAEGER – Philippe OELSCHLAEGER – Hubert JAEGER – Dominique SCHALL – Eugène TROESCH – Robert WILT.

Un grand merci à tous ces membres mais naturellement aussi aux autres qui m'ont accompagné durant toutes ces années riches en activités.

Je remercie la Commune de Schwenheim et particulièrement Albert pour son soutien sans faille à la tonte du terrain.

Je garde le meilleur pour la fin : un énorme merci aux conjoints, compagnes qui ont œuvré inlassablement lors de l'organisation des nombreuses fêtes.

A l'heure du bilan, je mesure que le Président n'est rien sans le soutien et la solidarité de ses membres, s'il m'était demandé de définir cet élan de solidarité et de soutien, j'oserais répondre que c'est un engagement commun, fraternel pour l'amour de notre club.

Si j'ai pu froisser quelqu'un, ce fut par maladresse. La tolérance étant la charité de l'intelligence, je sais que je serai pardonné.

Comme président, j'ai quand même connu des saisons de 1999 à 2009, où notre club comptait plus de 100 licenciés ; c'est à partir de 2011 que nous sommes tombés autour de 50.

L'équipe I a aussi connu des descentes et des montées, mais c'est durant la saison 2007/2008 que l'équipe I termine la saison invaincue.

Durant ces 22 ans, j'ai également connu 7 entraîneurs dont Claude qui a œuvré pendant 9 ans.

Je quitte la présidence laissant à un autre le soin de diriger notre cher club. Que peut-on souhaiter à un nouveau président ? Je lui souhaite la même collaboration qu'on m'avait accordée.

Mon passage à la tête du FCS a été pour moi, l'une des plus belles et enrichissantes expériences de ma vie. Je souhaite au nouveau président et à la nouvelle équipe la plus grande réussite et particulièrement dans cette nouvelle aventure qui s'appelle : entente FC Schwenheim et FC Waldolwisheim.



***Passage du ballon au
nouveau président :
Guillaume PREDIT***

***Guillaume PREDIT
en compagnie des Présidents
d'honneur :
Claude FISCHER et Gabriel
OELSCHLAEGE –***



Histoire de Notre Commune

TROISIEME ET DERNIERE PARTIE CONCERNANT LE MOYEN – AGE

• Au début du 15^e siècle, Schwenheim fut repris par une famille noble (Adeliger Ritterfamilie) du village même ; le nobles ou « Herren de SCHWEINHEIM » le gardèrent jusqu'à leur mort soit environ 1484.

Leur nom fut évoqué pour la première fois en 1250. Ils effectuèrent beaucoup de services à l'abbaye de Marmoutier et celle-ci les éleva au rang de chevaliers et nobles.

Les « Herren de Schweinheim » portèrent également le nom « de Steinbach ».

Certaines personnes de cette famille furent célèbres :

- L'abbé CONRAD IV de Schweinheim ou de Steinbach était de petite noblesse d'Alsace ; il appartient à la famille de Schweinheim, qui portait aussi le nom de Steinbach. Il était abbé de 1415 à 1434.

L'abbé Conrad prit en main la crosse de saint Léobard, après que l'abbaye eût été deux fois saccagée par les *Armagnacs*. Aussi le dénuement du couvent était-il si grand, que le prélat dut vendre un certain nombre de propriétés. Sur la fin de ses jours, il vendit encore au prix de 400 florins, à Jean de Meyge, homme d'armes de Westhoffen, le château d'*Erlenbourg* que l'abbaye possédait à Romanswiller. Les intérêts de cette somme devaient servir à l'entretien du prélat, devenu invalide. Cette pension accordée à Conrad nous indique que son successeur, Caspar Ier de Stollhoffen, fut son coadjuteur vers la fin de sa vie.

En 1349 un Jean de Schweinheim, recteur de Jetterswiller et sa sœur Anna lèguent leurs biens à cette église dépendante de l'abbaye ; et, en 1379, un Hugues de Schweinheim fait don au monastère de la moitié de ses biens, à la charge de faire dire chaque année une messe pour le repos de son âme (Seelenwerk).

- En 1365, Goetze, fils de Conrad de Schweinheim, était camérier.
- En 1493 Schwenheim appartient aux MEGDE.

Il semble que les de Megde aient succédé aux burgraves de Nideck dans la fonction de gardiens du château.

- Au 16^e siècle jusqu'à 1587 aux MUNCH DE WILSBERG.

L'apparition des Münch de Wildsberg (ou Vilsberg, près de Phalsbourg), remonte au XIII^{ème} siècle. Petite noblesse de fait au service des seigneurs locaux, prévôts de Saverne entre autres à partir de 1336, leur activité principale semble avoir été de contrôler le passage du seuil séparant l'Alsace et la Lorraine. On les trouve résidant dans de nombreux châteaux, dont celui de Steinbourg. En 1587, Guillaume né en 1518, célibataire et dernier du nom, y mourra, inhumé dans l'ancienne église de Steinbourg. Steinbourg aura été un de leur fief castral durant 175 ans.

- En 1622 aux LANDSBERG.

Les seigneurs de Landsberg ont construit le château de même nom qui domine Barr et Heiligenstein.

- En 1651 aux HOLZAPFEL VON HERXHEIM.

La famille Holzapfel de Herxheim était au service des évêques de Spire. Herxheim est situé entre le Rhin et la forêt du Palatinat.

- En 1702 aux WANGEN (par héritage).
- En 1719 aux FALKENHAYN.

Les barons von Falkenhayn étaient originaires de Silésie.

- Le village fut vendu aux comtes WALDNER.

Les Waldner ont toujours porté le titre de barons. Le titre de comte fut accordé par Louis XV à Chrétien-Frédéric-Dagobert de Waldner par lettres patentes de juin 1748.

Les Waldner sont une famille de soldats, ils se sont illustrés dans toutes les guerres. Ils ont possédé des fiefs de Schweighausen dans la seigneurie de Thann, de Berrwiller dans la principauté de Murbach, Hartmannswiller et Rimbach-Zell, alleux acquis en 1760 contre la seigneurie de Schweinheim en Basse-Alsace etc..

- En 1760 le village appartient à l'évêché de Strasbourg. (En échange de Hartmannswiller et de Rimbach/Zell).

Schwenheim fit partie de l'évêché de Strasbourg jusqu'à la Révolution. C'est ainsi que Schwenheim fut définitivement détaché de la Marche mais l'abbaye conserva tout de même une bonne partie du ban de Schwenheim ainsi que la décimation. Ainsi en 1790 les dîmes de Schwenheim pour Marmoutier furent :

- 90 sacs de froment
- 32 sacs de seigle
- 81 sacs et 3 boisseaux de vesces
- 20 sacs d'avoine
- 22 pots de vin.
- 17 sols et 4 deniers.

Le « Steiger-Kapitel » (Chapitre de l'Elévation) de Saverne posséda également à Schwenheim quelques biens, vraisemblablement déjà au 14^e siècle, suite à une donation d'un certain Jean de Brumath, chevalier de Schweinheim, réalisée en 1318.

Le Chapitre de la cathédrale de Strasbourg posséda au 15^e siècle de modestes biens surtout au lieu-dit « Rothgerbergut ».

A la fin du Moyen Age, l'Alsace est confrontée à une série de crises qui la frappent plus durement que les régions voisines.

La fragilité de la vie rurale provoque de fréquentes disettes et parfois des famines. Quand la production de céréales diminue, le prix du pain triple ou quadruple.

Mal nourris, vivant souvent dans des conditions d'hygiène très précaires, les habitants sont d'autant plus sensibles aux vagues d'épidémies.

Entre 1347 et 1350, la peste noire fauche probablement plus du tiers de la population européenne.

A ces épidémies s'ajoutent d'autres catastrophes comme le séisme qui détruit la ville de Bâle en 1356 et des guerres incessantes. Face à ces dangers, on assiste à un regroupement des villages et à l'abandon des hameaux trop exposés, ce que l'on appelle « villages disparus ».

En 1439, c'est au tour des Armagnacs surnommés les « Ecorcheurs », de dévaster le pays. Les Armagnacs avaient été appelés en Lorraine pour donner un coup de main au duc, mais la région ne pouvant pas nourrir « ces hordes de sauterelles » et le duc ne pouvant leur payer de solde, ils se répandront en Alsace. Le cimetière de Steinbourg devint champ de bataille entre eux et les paysans regroupés en catastrophe par le comte de Lichtenberg. Le comte s'échappa de justesse et les paysans furent tués ou faits prisonniers. Des femmes en couche et des enfants moururent de frayeur à la suite de mauvais traitements. Près de Steinbourg un pauvre paysan, parce qu'il ne possédait rien, fut diaboliquement torturé, rôti à petit feu jusqu'à ce que son corps se remplisse de pustules. Puis ses bourreaux le frottèrent de sel et l'obligèrent à participer à leur repas. L'agonie du pauvre homme dura 8 jours. Enfin une coalition de seigneurs se rassemble pour leur livrer bataille et ils prennent la poudre d'escampette après avoir brûlé 150 villages des alentours. En 1445, seconde invasion des Armagnacs avec à leur tête le futur Louis XI.

Gabriel OELSCHLAEGER

Histoire du Mariage

Us et coutumes d'autrefois

Au temps de la Préhistoire

Les préhistoriens et autres scientifiques estiment que les premiers mariages ont vu le jour à l'époque du néolithique, soit vers - 5000 avant J.C. et qu'il est l'une des plus anciennes institutions sociales et l'une des plus universelles.

Ce sont plutôt les affaires juridiques qui ont conduit l'homme à créer le mariage. En effet, lorsqu'il se sédentarise, environ vers - **8000 avant J.C.**, et découvre l'agriculture, l'Homme a soudain besoin des biens à transmettre (terre, maison). Il désire tout naturellement léguer son patrimoine à sa descendance. Le mariage est alors l'idée de génie instaurée pour officialiser sa descendance. Les sociétés connaissent ainsi un bouleversement dans les places et rôles des hommes et des femmes, les hommes prennent le pouvoir et les femmes sont soumises à l'autorité masculine. Celle du père dans l'enfance, puis du mari à l'âge adulte. Ce sont donc les hommes, et notamment les pères qui désormais vont mener la danse côté mariage. Il va sans dire que les mariages entre partenaires du même sexe sont proscrits puisque aucune descendance n'est possible pour ces unions.

Outre les questions d'héritages réglées, le mariage va rapidement apparaître aux yeux des hommes comme moyen d'acquérir de nouvelles terres, d'en céder, d'accéder à plus de pouvoir et de biens.

Il faut remarquer l'absence de l'aspect affectif des relations et il n'est pas question non plus de religion. Se pourrait-il alors que les premiers mariages fussent **laïques** ? Eh bien oui ! D'aussi loin que soient remontés les historiens, soit à la population sumérienne, reconnue pour être le plus ancien peuple de l'humanité, aucune notion de religion ne vient s'inviter dans ce mariage qui était un véritable contrat juridique. On listait un nombre de points à respecter entre époux et c'était tout. Par exemple, en cas **d'infidélité** : si Monsieur est en cause, il devra quelques pièces en dédommagement à son épouse, si Madame est allée voir ailleurs, elle sera bonne à jeter à la rivière après avoir été dûment étranglée. Oui, le monde est résolument un monde d'hommes ...

Dans l'Egypte antique, le mariage devient un état de fait, sans cérémonie. Les Egyptiens introduisent cependant un échange des consentements durant l'union à partir du **Ve siècle** avant J.C. dans lequel chacun des époux annonce "Je t'ai prise pour femme", "Je t'ai pris pour mari". On estime alors être à l'aube d'un **rite nuptial** confirmant l'engagement que les époux prennent l'un vers l'autre.

La civilisation antique

La notion de rite de passage s'installe peu à peu dans les civilisations antiques. D'enfant on devient adulte, on quitte ses parents pour fonder son propre foyer. Le mariage devient symbole de création de la famille, de nombreuses images de fécondité s'associent au rite nuptial. L'homme crée également le divorce ou plus précisément la répudiation, des femmes bien entendu ! Le mariage est garant de naissances à venir, aussi, il devient un devoir civique pour tout un chacun. Et malheur aux célibataires qui étaient la honte du peuple et se faisaient huer publiquement une fois par an.

Pour les Grecs comme pour les Romains, le mariage devient le socle de la famille d'un point de vue juridique. Seuls les enfants nés en son sein peuvent prétendre au nom de leur père et à ses biens.

L'amour et le mariage sont deux choses distinctes, pour autant les Romains apporteront au rite nuptial des symboles forts toujours présents de nos jours, plus de 2000 ans après : l'alliance, le port de la mariée sur les pas de la porte (elle ne peut toucher le sol en pénétrant dans la maison de son époux, montrant ainsi que, n'y étant pas entrée de sa propre volonté, elle ne pourra pas en sortir de sa seule volonté), le voile et la couleur blanche pour la tenue de la mariée.

Les Romains vont également intégrer la notion de religion dans le mariage. En effet, dans leur société, la religion est omniprésente. De nombreux rites se mettent en place pour faire accepter les mariages par les dieux, pour les faire durer, on consultait des prêtres qui interprétaient les signes divins pour définir la date des noces.

Un nouveau terme est créé pour parler du mariage : conjugium, étymologie des mots conjoints et conjugal. Là encore le conjugium se fait par un échange de consentements. Cette mode s'est diffusée dans les diverses contrées du globe et a traversé les époques puisqu'aujourd'hui encore, cet instant est le point d'orgue de nos cérémonies de mariage.

L'alliance est portée à la main, en rappel de la main de Fatma, déesse phénicienne qui symbolisait la croissance et les naissances. Pour marquer l'importance de la main, les Romains unissent les mariés en joignant leurs mains droites. Cela confirme l'engagement réciproque, leur promesse de ne faire qu'un.

La main est en outre le siège de la divinité du serment Fidès. Que cela soit pour un mariage ou pour un autre contrat commercial, les gens se serrent la main pour valider l'accord. De ce geste a découlé notre poignée de mains, que nous utilisons pour nous saluer.

Si à Rome le consentement fait les noces, n'allez cependant pas imaginer que les époux se choisissaient librement. Ce sont les pères qui règlent les détails des épousailles, à la manière d'un contrat commercial, puisque les négociations se font autour d'un repas. Si l'affaire est conclue, les fiançailles sont officielles, prononcées oralement, accompagnées d'un échange d'anneaux qui se fait à cet instant et non lors des noces. Si la future mariée est encore une enfant, le mariage réel ne devient officiel qu'aux 12 ans de celle-ci.

Je vous vois faire la moue ...12 ans, mais c'est encore une enfant ! Mais dites-vous qu'au IIIe siècle l'espérance de vie était d'environ 35 ans..., il fallait donc passer à la procréation dès que le corps en offrait les possibilités.

Cette culture polythéiste a vu son destin basculer le 8 novembre 392 lorsque l'empire romain déclare comme seule et unique religion : le christianisme.

La religion catholique reprend à son compte certains rites des Romains pour ses premiers mariages.

Gabriel OELSCHLAEGER



***TROESCH Vincent et
ADAM Marie
Mariés le 04-07-1920
à Schwenheim***



***JAEGER Alphonse et
SCHATZ Barbe
Mariés le 16-04-1926
à Schwenheim***

Le don du sang du 31 mars 2021

Malgré les conditions sanitaires, 37 personnes ont participé et elles ont même pu partager un repas en respectant les distanciations sanitaires. – Nous les en remercions bien vivement.



Sauvetage d'un cigogneau



Ce petit cigogneau est tombé de son nid, mardi. Il a été sauvé et ramené au Centre GORNA à Loosthal



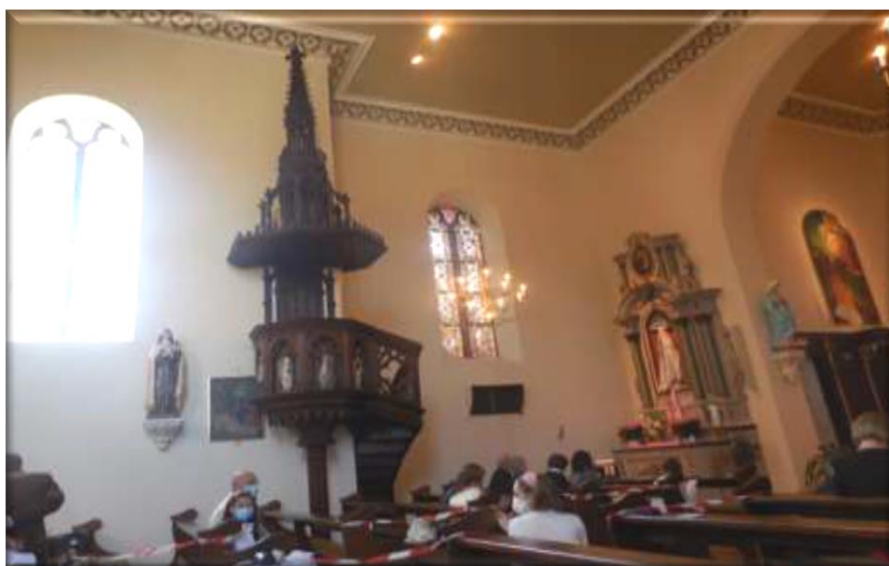
Paroisse Sts Vincent et Anastase en fête

Samedi 1er mai et samedi 8 mai étaient jour de fête pour la paroisse St Vincent et Anastase de Schwenheim. Guidés par Père Michel MUKENDI, 14 enfants ont reçu Jésus pour la première fois.

Le 1er mai, Margot HUSSER, Bastien MARTIN, Merlin HECKMANN, Lucas GANTZER, Lilou WALTHER, Matthéo ULRICH et Nathan SEEMANN ont dit oui à Jésus :



Le 8 mai, Chloé HABERMACHER, Lisa VERGON, Léana VERGON, Daniel GANTZER, Léanne BURGOT, Elisa KNORR et Mathilde SCHMITT ont dit oui à Jésus :



N'hésitez pas à penser à eux dans leur chemin de vie.

***Nicolas, Coopérateur Pastoral
Valérie, Conseil paroissial***



Bourses aux vêtements adultes



Nous voilà enfin en route vers la reprise des activités associatives !

C'est avec une immense joie que l'association « A Petits Pas... » vous retrouvera pour sa traditionnelle bourse aux vêtements adultes.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous,

Le 9 octobre 2021 à la salle polyvalente de Schwenheim.

Après des mois de stockage il est temps de faire le tri dans vos placards et de renouveler votre garde-robe à petit prix !

Renseignements et réservations auprès de Mme Lerch au 06.62.86.36.44.



Toc toc toc on sera là dehors, toc toc toc des bonbons ou un sort !

Si les sorcières, les fantômes et les monstres vous font peur, si vous entendez des cris, des rires, et que des créatures étranges frappent à vos portes. Villageois ne paniquez pas...

L'Association « A Petits Pas... » fêtera Halloween

Le Mercredi 3 novembre 2021.

Au programme défilé terrifiant, collecte de bonbons et goûter diablement animé...



**Nous espérons vous retrouver dès septembre à de nouveaux horaires :
Les mercredis des semaines paires de 14h30 à 18h !**

**Toutes les animations se feront dans le respect des protocoles et consignes
sanitaires en vigueur lors de ces animations.**

**Au plaisir de vous retrouver...
L'Association « A Petits Pas... »**

VCU SCHWENHEIM JUIN 2021

Un nouvel entraîneur au VCU Schwenheim

La section BMX du VCU commence très fort 2021 avec l'arrivée du nouvel entraîneur, Maxime Eckentschwiller. Suite à une première expérience professionnelle réussie au sein du club de Vesoul, Maxime a répondu favorablement à l'opportunité que nous lui avons proposée : entraîneur en charge du développement de projet. Spécialisé en BMX, en optimisation de la performance et dans le management, notre nouvel élément se place en tant que moteur des différents projets de notre club. Nous lui souhaitons la bienvenue et un bel épanouissement au sein de la famille bleue !

Une saison sportive décalée, l'ouverture du Championnat Nord Est BMX à Schwenheim

Fort d'adaptation aux modifications du calendrier de la FFC en raison de la crise sanitaire, Maxime optimise le temps de préparation pour des pilotes restant plus motivés que jamais.

Cela se traduit par une importante participation à la première manche du championnat Nord-Est de BMX qui a eu lieu le 13 juin à Schwenheim avec pas moins de 38 engagements de pilotes du club, de nombreux finalistes et trois podiums (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place) après la finale à Strasbourg le 27 juin.

Nos 3 pilotes nationaux se sont rendus ce même week-end du 27 juin à Frontignan pour se confronter aux meilleurs pilotes français de leur catégorie. 2 d'entre eux sortiront en manches sur les deux journées, le troisième réussit à aller en ¼ de finale puis en 1/8^{ème} de finale en année défavorable.

Rendez-vous les 3 et 4 septembre 2021 pour l'organisation d'une manche du Challenge France 2021 !

Une section route dynamique

Pendant la saison hivernale, Timothé Gabriel et Hugo Tirothel, 2 coureurs de la division nationale 2 ont représenté le club du VCUS sur des épreuves de cyclo-cross face aux meilleurs spécialistes au monde de la discipline.

Fin janvier, l'équipe de DN2 du VCUS s'est rassemblée pour un stage d'entraînement et de cohésion dans le sud de la France à Hyères, afin d'accumuler les kilomètres et être prêt pour le début des compétitions qui a débuté le 28 février à Onjon dans l'Aube.

Depuis le début de saison, l'équipe enchaîne les jours de course afin de préparer pour le 1^{er} objectif majeur de la saison qui sera la 1^{ère} manche de Coupe de France qui se déroule en Nouvelle Aquitaine.

Malheureusement le contexte sanitaire a contraint à l'annulation de nombreuses compétitions.

La section VTT n'est pas en reste

Nos « VTTistes » sont fidèles à leur rendez-vous du samedi après-midi pour de grandes sorties encadrées dans notre magnifique région. Les jeunes et les moins jeunes s'en donnent à cœur joie !

La saison sera entachée par l'annulation de la VTT Savernoise qui devait avoir lieu en partenariat avec le Mécénat Chirurgie Cardiaque via le Rotary... et par celle de la course de DH que le club devait organiser au Lac Blanc. Ce n'est que partie remise !



Séparation, Divorce, Conflits familiaux...

Avez-vous pensé à la médiation familiale ?

La médiation familiale peut vous aider à :

Aborder le conflit autrement

Apaiser les tensions

Rétablir un dialogue
constructif

Trouver ensemble des solutions
adaptées aux besoins de chacun

Préparer l'avenir

Respecter la place de chacun

! Entretien d'information gratuit sur rendez-vous
15 lieux de rendez-vous pour vous accueillir dans le Bas-Rhin

Pour plus d'informations, contactez-nous :

plateau Médiation Familiale 67

☎ 03.88.21.13.99

@ contact67@mediation-familiale.eu

🌐 www.meditation-familiale.eu



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Installation d'un nouveau banc près de la
station d'épuration qui

permettra de se reposer avant la dure
montée vers le "bari"

Merci Albert



Dépôts sauvages

Ne plus voir cela !

Le civisme n'est pas encore perceptible du côté des conteneurs à verre à la salle polyvalente. (pour les bocaux de confiture et du côté de la rue de la source pour les gravats)

Merci pour l'image donnée par ces récalcitrants !



DÉCHETS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

A l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant jusqu'à 1500€. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités.

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement).

A savoir : le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est également puni d'une amende de 150 € maximum. Et si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 €.



LES BONS USAGES

Le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde

Si le conteneur est plein, différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagements, ect.)

Dans ce cas, la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets selon les conditions réglementaires expliquées sur le site : www.smictomdesaverne.fr



Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour réduire votre production de déchets sur

www.smictomdesaverne.fr. Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif... Selon votre situation, rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au 03 88 02 21 80.

Avec le soutien de



La Bibliothèque

Devant le succès de notre bibliothèque une nouvelle recrue, Carole Stahl, rejoint Céline Capinha pour la gestion et le renouvellement des livres.

N'hésitez pas à les solliciter...



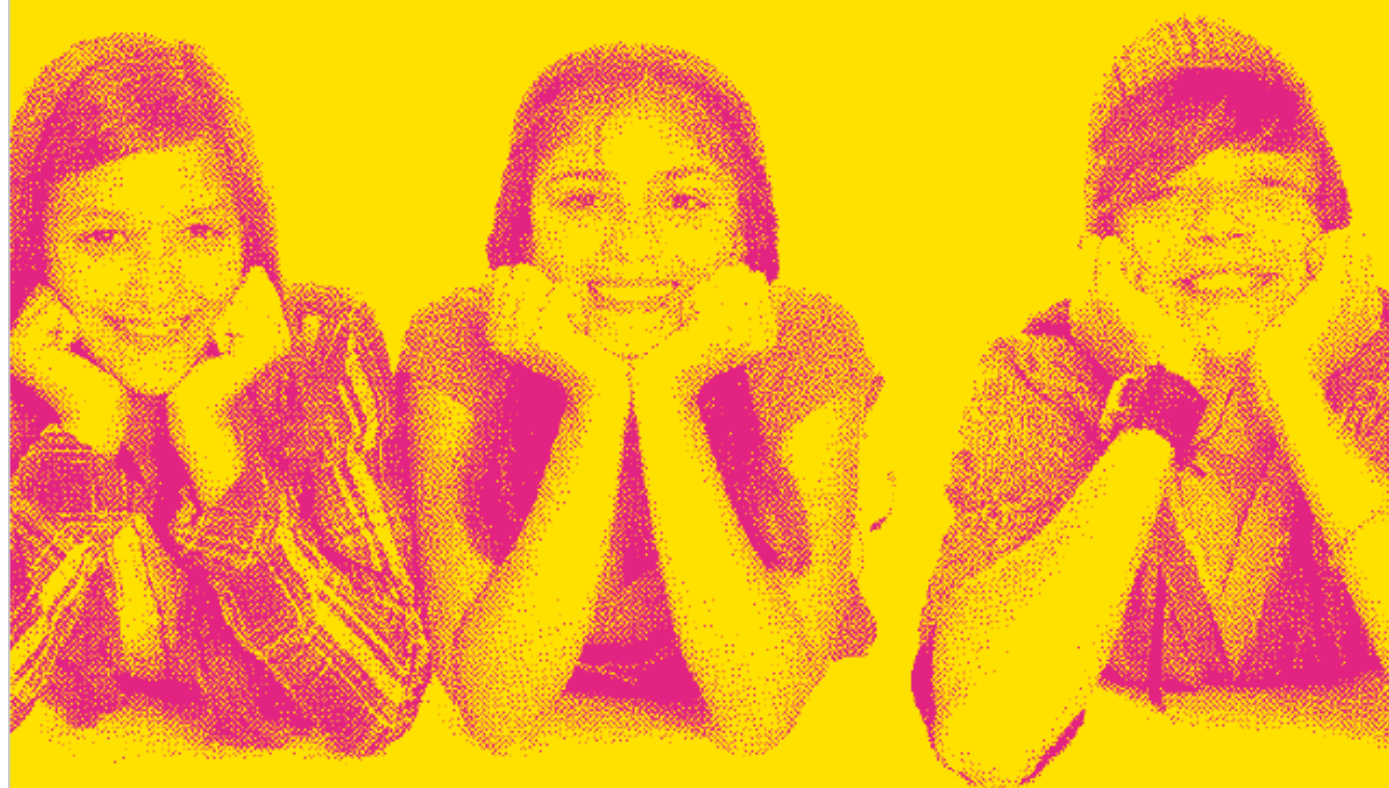
Calendrier des manifestations

- Le 13 juillet : Fête Nationale avec commémoration au monument aux morts à 19h. Tous les habitants de la Commune sont invités et notamment les enfants nés entre 2010 et 2017 pour la distribution de la « Brioche » (14 juillet wecke)
- Le 4 août de 14h à 17h à l'aire de jeux / stade de football / Animation gratuite « Bouge ton village »
- Le 18 août : don du sang
- Le 28 août : 50eme anniversaire du FC Schwenheim
- Le 2 septembre rentrée scolaire :
 - le matin sera réservé aux petites sections
 - les moyennes sections et grandes sections rentreront l'après midi
- Le 12 septembre : Journée Européenne de la Culture Juive, à la salle communale Rue de l'Ancienne synagogue à Marmoutier (15h)
- Le 18 septembre : marche populaire du FCS

PROGRAMME D'ANIMATIONS
DU RÉSEAU ANIMATION JEUNES

BOUGE TON VILLAGE

TOUT
PUBLIC



ANIMATIONS GRATUITES DANS LES VILLAGES
PAS D'INSCRIPTION AU PRÉALABLE
OUVERT AUX ENFANTS, AUX JEUNES ET AUX PARENTS !



SELON LES ANNONCES GOUVERNEMENTALES,
LE PROGRAMME EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ



www.reseau-animation-jeunes.fr
contact@reseau-animation-jeunes.fr

Retrouvez
notre actualité



www.facebook.com/rajpaysdesaverne



[RAJ_PAYSSAVERNE](https://www.instagram.com/RAJ_PAYSSAVERNE)

BOUGE TON VILLAGE

ANIMATIONS SPORTIVES, CREATIVES, LUDIQUES ET CULTURELLES

DANS DIFFÉRENTS VILLAGES DE 14H À 17H ET EN SOIRÉE !

Au programme des activités qui permettront de respecter la distanciation sociale : des grands jeux en bois, des quizz en tous genres, des grands jeux d'extérieur, des jeux de mimes, des parcours avec des obstacles, des tournois de sports, des loups garous, des ateliers de bricolage et un tas d'autres surprises !

Enfants, jeunes et parents y sont conviés pour jouer tous ensemble !

Au programme : des jeux, des délires, des échanges et surtout de la convivialité !!!

A noter que les enfants de moins de 8 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Pour respecter le protocole sanitaire nous nous donnerons le droit d'accepter qu'un nombre limité de personnes. Nous formerons des petits groupes et une rotation sera prévue durant notre temps de présence. Le matériel sera régulièrement désinfecté.

JEUDI 8 JUILLET GOTTENHOUSE devant la salle

VENDREDI 9 JUILLET REINHARSMUNSTER au city stade

LUNDI 12 JUILLET DETTWILLER au city stade

Baby foot géant RDV à 15h

MARDI 13 JUILLET GOTTESHEIM au stade de football

JEUDI 15 JUILLET PRINTZEIM au stade de football

VENDREDI 16 JUILLET LUPSTEIN au stade de football ①

LUNDI 19 JUILLET ST JEAN devant la salle ②

MARDI 20 JUILLET OTTERSTHAL à l'air de jeux

MERCREDI 21 JUILLET ERNOLDSHEIM LES SAVERNE au stade de football

Cluedo revisité façon RP (roleplay)

JEUDI 22 JUILLET ECKARSWILLER devant la salle

VENDREDI 23 JUILLET MONSWILLER au parc Goldenberg

LUNDI 26 JUILLET DIMBSTAL devant la salle ③

MARDI 27 JUILLET ALLENWILLER au terrain de jeux ③

MERCREDI 28 JUILLET SINGRIST devant la salle ③

JEUDI 29 JUILLET REUTEMBOURG au terrain de jeux ③

VENDREDI 30 JUILLET MARMOUTIER devant l'école ③

LUNDI 2 AOÛT SAESSOLSHEIM au stade de football

MARDI 3 AOÛT HENGWILLER devant les ateliers municipaux

MERCREDI 4 AOÛT SCHWENHEIM au stade de football

JEUDI 5 AOÛT ALLENWILLER au terrain de jeux

VENDREDI 6 AOÛT LANDERSHEIM au stade de football

LUNDI 9 AOÛT OTTERSWEILER devant le gymnase

Initiation à l'escrime et au laser run

MARDI 10 AOÛT LOCHWILLER devant la salle

MERCREDI 11 AOÛT FRIEDOLSHEIM au stade de football

JEUDI 12 AOÛT THAL-MARMOUTIER à l'air de jeux ④

VENDREDI 13 AOÛT ALTENHEIM à côté du périscolaire

LUNDI 16 AOÛT WESTHOUSE-MARMOUTIER au stade de football

MARDI 17 AOÛT OTTERSWEILER devant le gymnase ⑤

MERCREDI 18 AOÛT HAEGEN au city stade

JEUDI 19 AOÛT HATTMATT devant la salle

VENDREDI 20 AOÛT STEINBOURG parking mairie

LUNDI 23 AOÛT MARMOUTIER devant l'école

MARDI 24 AOÛT MONSWILLER au parc Goldenberg

Espace détente et chill avec la médiathèque de Monswiller et la librairie ambulante Mots de passage

MERCREDI 25 AOÛT DETTWILLER au city stade

JEUDI 26 AOÛT LUPSTEIN au stade de football

VENDREDI 27 AOÛT STEINBOURG sur le parking de la mairie ⑥

LES TEMPS FORTS DE CES ANIMATIONS DE RUE :

VENDREDI 16 JUILLET

① FABRICATION D'HÔTELS À INSECTES À LUPSTEIN

En partenariat avec le conseil local des jeunes.

LUNDI 19 JUILLET

② FRESQUE AU SOL

Rejoignez-nous pour ensoleiller le sol, de fresques de peinture à la craie. Nul besoin de savoir dessiner, tout sera prêt à être peinturluré pour le plus grand bonheur des grands comme des petits ! Atelier animé par les artistes de l'ESAT Evasion.

DU 26 AU 30 JUILLET

③ LE RAJ FAIT SON CIRQUE !

SUR LE TERRITOIRE DE MARMOUTIER / SOMMERAU

En partenariat avec la FD des MJC, La Compagnie «Les Branques Associés»* viendra initier petits et grands à différentes disciplines : monocycle, jonglerie, fil, équilibre sur différents objets, le tout dans une humeur de clown ! Soyez au rendez-vous dans les rues de Marmoutier, Allenwiller, Singrist, Dimbsthal et Salenthal.

*La Compagnie «Les Branques Associés», c'est trois jeunes artistes de cirque. Non, c'est plus que ça. C'est trois personnalités qui se sont croisées, il y a des années et ne se sont plus quittées. Avec eux il n'y aura pas de discours pompeux, d'accords parfaits, de prise de tête. Avec eux on peut partager !

JEUDI 12 AOÛT

④ LA NUIT DES ÉTOILES

À THAL- MARMOUTIER DE 14H -22H

« La veillée des lumières » : création de lanternes + barbecue + observations des étoiles.

MARDI 17 AOÛT

⑤ INITIATION À L'ESCRIME

À OTTERSWEILER

À la découverte de l'escrime et du laser run. En partenariat avec le club d'escrime de Saverny « La Licorne ».

VENDREDI 27 AOÛT

⑥ CINÉ DE PLEIN AIR

À STEINBOURG • JARDIN DE LA MAIRIE

Film surprise et animations. N'oubliez pas d'apporter vos chaises et votre pique-nique. En partenariat avec le groupe de jeunes des ateliers cinéma et Thomas Linker (Bigue Bogue Productions).

A nos aînés nous souhaitons un bon anniversaire

JUILLET

Monsieur EBERHARDT Robert	87 ans le 04
Monsieur EICHERT Gérard	85 ans le 03
Monsieur JUNG Bernard	85 ans le 06
Madame PIERRON Irène née SEEMANN	84 ans le 29
Monsieur KASTLER André	83 ans le 29
Monsieur KERN Fernand	80 ans le 12
Madame REINER Marie-Anne née LARCHE	79 ans le 15
Madame GILLIG Marie-Thérèse née LIENHARDT	79 ans le 23
Monsieur OELSCHLAEGER Gabriel	74 ans le 04
Monsieur JAEGER André	73 ans le 31
Madame GEISS née CASPER Marie-Louise	71 ans le 23

AOUT

Madame SCHALL Marie-Antoinette née RUNTZ	86 ans le 07
Madame JUNG Jacqueline née HENRION	85 ans le 16
Monsieur REINER Bernard	82 ans le 23
Madame WILT Suzanne née JAEGER	80 ans le 28
Madame TROESCH Hélène née TRIMBUR	79 ans le 28
Madame WEISS Alice née ADAM	78 ans le 27
Monsieur SCHMITT Richard	73 ans le 08
Monsieur SEEMANN Marcel	71 ans le 05
Monsieur BRUNELET Christian	71 ans le 05
Madame KORNMANN née HELMLINGER Evelyne	71 ans le 30
Madame GANTZER née REISS Laurence	70 ans le 12
Madame BARTHELME née CAPUT Paulette	70 ans le 15

SEPTEMBRE

Madame KASTLER Monique née DURELICQ	80 ans le 25
Monsieur ROLLING Bernard	77 ans le 03
Madame FISCHER Josée née SCHALCK	77 ans le 30
Madame GILABERT Florence née TROESCH	74 ans le 10

OCTOBRE

Monsieur WENDLING Marcel	92 ans le 28
Madame HELL Marthe née BOHNERT	86 ans le 13
Monsieur TROESCH Eugène	84 ans le 11
Monsieur DISS Michel	77 ans le 10
Madame HATZENBERGER Marie-Jeanne née HENG	76 ans le 07
Madame PAFFENHOFF Jeannine	71 ans le 08
Madame PECHEUR née ULRICH Simone	71 ans le 26
Madame BASTIAN Rolande	70 ans le 01

NOVEMBRE

Monsieur FRITSCH Hubert	87 ans le 19
Madame EICHERT Yvette née KRANTZ	85 ans le 22
Madame NONNENMACHER Monique née LANGENFELD	80 ans le 29

Monsieur BARTHELME Roger
Madame SEEMANN Eliane née GANTZER
Monsieur KORNMANN Roger

73 ans le 03
72 ans le 28
71 ans le 30

DECEMBRE

Madame JUNG Irène née WERLE
Madame HENG Irène
Madame JUNG Elise née LENDER
Madame ADAM Nicole née BECKER
Monsieur STOFFEL Joseph
Monsieur WILT Robert
Monsieur FISCHER Claude
Monsieur HATZENBERGER André
Monsieur TROESCH Paul
Monsieur GANTZER Etienne

94 ans le 24
89 ans le 21
85 ans le 25
84 ans le 06
80 ans le 05
80 ans le 13
78 ans le 1^{er}
76 ans le 12
75 ans le 19
70 ans le 28



Marie SEEMANN
80 ans au 01-03-2021



Marie HANTZ
85 ANS AU 09-05-2021

Infos pour nos artisans

Suite à plusieurs demandes et afin de ne léser personne, nous informons nos artisans qu'à partir de septembre, vous aurez la possibilité de faire figurer à tour de rôle un petit encart publicitaire dans notre journal des Brèves.

Numéros utiles

LES URGENCES :

POMPIERS	18 ou 112	
GENDARMERIE SAVERNE	03 88 91 19 12	
SAMU	15	
SMUR	03 88 71 66 33	
CENTRE HOSPITALIER – SAVERNE	03 88 71 67 67	
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37	
CENTRE ANTI-RABIQUE	03 88 11 63 76	
SOS MAINS	03 88 35 45 00	
SOS MAINS – CTO ILLKIRCH	03 88 67 44 01	
SOS MAINS – CLINIQUE DE L'ORANGERIE	03 88 56 73 00	
URGENCES MAINS – HOSPICES CIVILS	03 88 16 13 10	
INFO SIDA SERVICE	08 00 84 08 00	gratuit
DROGUE INFO SERVICE	08 00 23 13 13	gratuit
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41 ou 119	gratuit
SOS Femme Violence Conjugale	3919	gratuit
ALCOOLIQUE ANONYME	03 88 32 79 38	
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)	03 88 19 97 09	
Electricité de Strasbourg – Agence de Molsheim URGENCE	03 88 18 74 00	
Gaz de Strasbourg	03 88 75 20 75	
Centre de Soins : Couvent de Reinacker	03 88 03 23 28	
Centre de Soins : Couvent de Thal-Marmoutier	03 88 91 65 45	
Cabinet d'infirmières : Annie SIGRIST – Marmoutier	03 88 71 43 16	
Cabinet d'infirmières : REPERT Claire (Infirmière puéricultrice) – Marmoutier	03 88 70 03 91	
DOMENEGHETTY Sophie		

ADMINISTRATIONS :

MAIRIE de Schwenheim	03 88 70 20 48
<i>Monsieur le Maire OELSCHLAEGER Gabriel</i>	
<i>Adjoints : LERCH Joseph ; CAPINHA José ; REINHARDT Régine</i>	
Salle polyvalente Schwenheim	03 88 70 27 93
Presbytère Marmoutier	03 88 70 61 42
ComCom du Pays de Saverne	03 88 71 12 29
Assistance Sociale – Marmoutier	03 69 33 20 35
Caisse d'Allocations Familiales	08 10 25 67 10
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	3646
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse	3960
CICAS (retraite complémentaire) Saverne	08 20 20 01 89
Mutualité Sociale Agricole	08 99 66 01 52
Sous-Préfecture de Saverne	03 88 71 72 00
Trésorerie de Saverne	03 88 03 12 50
Centre des Impôts de Saverne	03 88 03 12 50
Maison du Conseil Départemental (DDT)	03 68 33 82 00
Pôle Emploi	3949

Sites internet utiles

Syndicat des Eaux et Assainissement du Bas-Rhin
www.sdea.fr

Portail de l'Administration Française
www.service-public.fr

Portail des démarches en ligne
www.administration24h24.gouv.fr

Agence Nationale des titres sécurisés
www.ants.gouv.fr

Recherche de formulaires
www.cerfa.gouv.fr

CAF du Bas-Rhin
www.strasbourg.caf.fr

Assurance Maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Conseil Départemental
www.bas-rhin.fr

Conseil Régional Grand Est
www.grandest.fr

CTBR (horaires bus)
www.ctbr67.fr

Les permanences

MAIRIE DE SCHWENHEIM

 Lundi de 16h à 20h / Jeudi de 15h à 18h / Vendredi 10h à 12h
 150 rue Principale  03.88.70.20.48
@ mairie.schwenheim@wanadoo.fr www.cc-paysdesaverne.fr/les-communes/schwenheim

COMCOM DU PAYS DE SAVERNE

 Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30
 16 rue du Zornhoff 67700 SAVERNE  03.88.71.12.29
@ contact@cc-saverne.fr www.cc-paysdesaverne.fr

MISSION LOCALE (PAIO)

 Tous les mercredis de 9h à 12h
 rue du Général Leclerc 67440 MARMOUTIER

DEPUTÉ DU BAS-RHIN : M. Patrick HETZEL

 9 rue de la Gare 67700 SAVERNE  03.88.91.25.88
@ contact@patrick-hetzel.fr Fax : 03.88.91.34.05

ASSISTANTE SOCIALE : Mme HEIDINGER (Sur rendez-vous) :  03.69.33.20.35

CRAV ET CICAS

 Tous les jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
CICAS : 1^{er} lundi du mois de 8h30 à 12h
 78 Grand' Rue Saverne

CENTRE SOCIO CULTUREL DE SAVERNE

 3D Rue du Moulin, 67700 Saverne

MAISON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

 1 Route de Maennolsheim 67700 SAVERNE :  03.68.33.82.00

MSA DU BAS-RHIN

 WASSELONNE Hôtel de Ville place du Gal De Gaulle : le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
SAVERNE Centre Socio-culturel 3d ilot du moulin : le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNE

 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h
Mercredi matin de 8h15 à 12h
 3 rue du Tribunal – 67700 SAVERNE  03.88.71.72.00

CORRESPONDANT LOCAL DES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

En l'absence de correspondant contacter la Mairie  03.88.70.20.48

CENTRE DES IMPÔTS SAVERNE : Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
TRÉSORERIE : Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h.

 11 rue Sainte-Marie BP 80120 - 67703 Saverne Cedex

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE (UTAMS) SAVERNE

 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
 9 rue de Dettwiller 67700 SAVERNE  03.69.33.20.00



***Nous vous souhaitons un bel été, de très
bonnes vacances
Prenez soin de vous !!!***